

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lyon, vendredi 31 juillet 2020

COVID-19 ET VOYAGEURS EN PROVENANCE DE PAYS ETRANGERS

Dès ce samedi 1^{er} août, à l'aéroport Lyon-Saint Exupéry, un dépistage systématique sera réalisé auprès de toutes les personnes revenant d'un pays où circule activement le virus de la Covid-19

Vendredi 24 juillet dernier, le Premier ministre Jean Castex annonçait une série de mesures visant à freiner la propagation du virus en France, alors que les indicateurs de suivi de l'épidémie montrent une hausse de l'incidence, notamment en Auvergne-Rhône-Alpes.

Parmi ces mesures, la mise en œuvre dans les aéroports internationaux de France, d'un dépistage systématique pour tous les voyageurs revenant de 16 pays où la circulation du virus de la Covid-19 est jugée particulièrement active.

Ainsi, à compter de ce samedi 1^{er} août, la réalisation d'un test virologique par RT-PCR (prélèvement à l'aide d'un écouvillon nasal) avant l'entrée sur le territoire national, devient obligatoire pour tous les passagers âgés de plus de 11 ans et selon les conditions suivantes :

- Les voyageurs en provenance des pays pour lesquels il existe une possibilité de réaliser un test avant départ devront présenter à l'embarquement un résultat de test RT-PCR SARS CoV2 négatif datant de moins de 72 heures. Il s'agit des voyageurs en provenance des pays suivants : Etats-Unis, Emirats arabes unis, Bahreïn, Panama.
- Les voyageurs en provenance des pays pour lesquels il n'existe pas de possibilité de réaliser un test avant départ devront réaliser un test à l'arrivée avant d'entrer sur le territoire national. Il s'agit des voyageurs en provenance des pays suivants : Afrique du Sud, Koweït, Qatar, Israël, Brésil, Pérou, Serbie, Algérie, Turquie, Madagascar, Inde, Oman.

En Auvergne-Rhône-Alpes, la mise en œuvre d'un centre de dépistages au sein de l'aéroport Lyon-Saint Exupéry est pilotée par la Préfecture du Rhône et l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes, avec l'appui de l'aéroport Lyon-Saint Exupéry.

Ce dispositif est permis grâce à la forte implication des équipes du SDMIS (Service départemental et métropolitain d'incendie et de secours), la société Dokever qui a été mandatée par l'ARS pour déployer le dispositif de dépistage sur le site de l'aéroport et avec le concours du laboratoire de virologie des Hospices civils de Lyon situé à l'hôpital de la Croix Rousse.

A l'aéroport Lyon-Saint Exupéry, 35 vols par semaine en moyenne sont concernés, soit près de 6 000 passagers.

Contacts presse

Préfecture du Rhône

Kamel Amerouche

06 47 80 82 86

Agence régionale de santé

Service presse : 04 27 86 55 55

ars-ara-presse@ars.sante.fr



Prise en charge des passagers dès leur descente de l'avion

A leur arrivée, tous les passagers sont acheminés en bus jusqu'au centre de dépistage qui est situé dans une zone réservée de l'aéroport, en amont du passage de la frontière.

En fonction des deux listes de provenance précédemment citées, les prises en charge sont les suivantes :

1. Passagers en provenance des Etats-Unis, Emirats arabes unis, Bahreïn, Panama :

- Ils doivent avoir réalisé un test 72 heures avant l'embarquement. Une vérification du résultat du test sera ainsi réalisée à l'aéroport.
- Si le résultat du test est conforme, les passagers reprennent le parcours normal d'arrivée sur le territoire national > passage de la frontière > récupération des bagages > sortie.
- Dans le cas où le résultat du test n'est pas compréhensible ou que le résultat date de plus de 72 heures avant le départ, il est alors orienté vers le centre de dépistage en vue de réaliser un prélèvement.

2. Passagers en provenance d'Afrique du Sud, Koweït, Qatar, Israël, Brésil, Pérou, Serbie, Algérie, Turquie, Madagascar, Inde, Oman

- S'ils ont réalisé un test dans les 72 heures avant l'embarquement et que le résultat est négatif, après contrôle du résultat, ils reprennent le parcours normal d'arrivée sur le territoire national.
- Dans le cas où ils n'ont pu réaliser un test avant leur départ, ils sont orientés vers un poste de secrétariat pour enregistrement. Un kit de prélèvement leur est alors remis (écouvillon et code barre associé correspondant à leur enregistrement).
- Ils sont ensuite dirigés vers un professionnel de santé qui assurera le prélèvement. Une fois ce dernier réalisé, les passagers reprennent le parcours normal d'arrivée sur le territoire national.

Il leur est demandé de respecter une mesure d'isolement stricte à leur domicile ou lieu de résidence dans l'attente du résultat du test et de limiter tout contact avec une autre personne.



Photo : Aéroport Lyon-Saint Exupéry

Analyse des tests et communication des résultats



Photo : Aéroport Lyon-Saint Exupéry

Tous les prélèvements réalisés sont envoyés trois fois par jour au laboratoire de virologie des Hospices civils de Lyon pour analyse. Les résultats sont communiqués directement au patient par les HCL.

En cas de résultat positif, celui-ci est rentré par le laboratoire dans le logiciel « SIDEP » ouvert aux plateformes de contact tracing des Caisses primaires d'assurance maladie (CPAM) de la région et de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes qui assurent alors la recherche des sujets contact.

Lorsque la recherche des sujets contacts implique les passagers d'un avion, la procédure de contact tracing est décidée en lien avec le ministère des solidarités et de la santé et en fonction du respect des mesures barrières appliquées durant le vol. Ainsi, toutes les personnes du vol ne sont pas nécessairement identifiées comme des contacts à risque.

Contacts presse

Préfecture du Rhône

Kamel Amerouche
06 47 80 82 86

Agence régionale de santé

Service presse : 04 27 86 55 55
ars-ara-presse@ars.sante.fr

Organisation et fonctionnement du centre de dépistage

Les services de l'Etat – Préfecture du Rhône et Agence régionale de santé – organisent le dispositif qui intègre, outre le centre de dépistage, les questions de sécurité et de police aux frontières.

L'ARS est chargée de la mise en œuvre du centre de dépistage qui sera ouvert 7 jours sur 7 et 24h sur 24 et qui disposera de 9 postes de secrétariat et 9 postes de prélèvement. Pour cela, elle s'appuie sur trois opérateurs :

- **Dokever**, société qui gère le centre médical de l'aéroport Lyon-Saint Exupéry. Financée par l'ARS, spécifiquement pour ce dispositif, Dokever est chargé de la coordination sur le site, du recrutement et de la formation de 6 professionnels (administratifs, infirmier référent et préleveurs), de la location des équipements informatiques et de la logistique. Dokever assure également la présence d'un médecin référent à disposition des cellules de prélèvement.
- **Le Service départemental-métropolitain d'incendie et de secours - SDMIS** (sapeurs-pompiers de la métropole de Lyon et du département du Rhône) qui met à disposition 12 professionnels permettant d'assurer du secrétariat et du prélèvement.
- **Le laboratoire de virologie des Hospices civils de Lyon** qui assure les diagnostics des prélèvements qui sont réalisés dans ce cadre.



Photo : Aéroport Lyon-Saint Exupéry

L'aéroport Lyon Saint Exupéry met à disposition l'ensemble des infrastructures nécessaires, les agents de SSIAP (service de sécurité incendie et d'assistance à personne) et prend en charge le traitement des flux passagers pour ces opérations.

Enfin, **l'ARS**, sur des stocks nationaux, met à disposition l'ensemble des équipements de protection individuelle nécessaires aux professionnels du centre : masques, gants, charlottes, surblouses, tabliers, lunettes.

Ajustement des capacités du centre

Début septembre, la Préfecture du Rhône et l'Agence régionale de santé réaliseront un bilan d'étape permettant de réajuster, si besoin, le dimensionnement du centre de dépistage.

Contacts presse

Préfecture du Rhône

Kamel Amerouche

06 47 80 82 86

Agence régionale de santé

Service presse : 04 27 86 55 55

ars-ara-presse@ars.sante.fr